

I. N. A. O.	
COMMISSION PERMANENTE DU COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE LAITIÈRES, AGROALIMENTAIRES ET FORESTIÈRES	
Séance du 15 mars 2021	
Résumé des décisions prises	
2021 – CP 100	Date : 15 juin 2021

Membres présents

Le Président M. Patrice CHASSARD

Yvon BOCHET, François CASABIANCA, Eric CHEVALIER, Charles DEPARIS, Luc DONGE, Robert GLANDIERES, Michel NALET, Olivier NASLES, Michel OCAFRAIN, Bernard ROBERT, Christian TEULADE, Didier TRONC, Albéric VALAIS, Claude VERMOT-DESROCHES, Dominique VERNEAU

Membres absents

Richard FESQUET, Michel LACOSTE

Membre excusé :

Dominique CHAMBON

Assistaient également aux travaux de la Commission

Mme Valérie PIEPRZOWNIK représentant le Commissaire du Gouvernement

Mme Méлина BLANC de la DGPE

M. Alexis BRUHAT de la DGPE

Mme Chantal MAYER de la DGCCRF

André BARLIER, Directeur adjoint de l'INAO

Alexandra OGNOV, INAO

Christelle MARZIN, INAO

Diane SICURANI, INAO

Bastien BULLIER, INAO

Raphaël BITTON, INAO

Mme CUCHEVAL chez H2COM pour la rédaction du Procès-Verbal

Conformément à l'article 21 du règlement intérieur des instances, le Président Chassard a réuni la commission permanente au moyen d'une visioconférence.

<p>2021-CP101</p>	<p>Résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations laitières, agroalimentaires et forestières en sa séance du 1^{er} décembre 2020</p> <p>La commission permanente a approuvé le résumé des décisions prises de la séance du 1^{er} décembre 2020.</p>
<p>2021-CP102</p>	<p>Compte-rendu analytique de la séance de la commission permanente du comité national des appellations laitières, agroalimentaires et forestières en sa séance du 1^{er} décembre 2020</p> <p>La commission permanente a approuvé le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2020.</p>
<p>2021-CP103</p>	<p>AOP « Salers » - Consolidation du cahier des charges - Avis relatif à la mise en œuvre d'une procédure nationale d'opposition du cahier des charges - Vote du cahier des charges</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier.</p> <p>Il est précisé par les services de l'INAO que dans le cas particulier de ce dossier, le périmètre de l'aire géographique n'est pas modifié et que seule une liste de communes sera transmise dans le dossier d'enregistrement des modifications. La représentante de la DGPE rappelle que la Commission européenne souhaite que les aires géographiques ne présentent pas de discontinuités.</p> <p>La commission permanente demande à pouvoir disposer d'une étude sur la performance économique de l'appellation, et sa dynamique, et en particulier celle de la filière « Tradition Salers » (du fait d'inquiétudes évoquées sur des départs d'opérateurs non remplacés).</p> <p>Dans l'hypothèse où des oppositions seraient déposées et où le dossier devrait être présenté à nouveau pour présentation du bilan de la procédure nationale d'opposition et pour vote devant la commission permanente, la commission permanente demande que ce volet économique, y compris sur le moyen terme, soit intégré au dossier.</p> <p>Le Président du comité national précise qu'une présentation globale sur les aspects économiques de l'ensemble des AOP serait opportune.</p> <p>La commission permanente a approuvé à l'unanimité (15 votants) la mise en œuvre de la procédure nationale d'opposition sur le cahier des charges et, sous réserve de l'absence d'opposition au cours de la procédure nationale d'opposition, elle a approuvé le cahier des charges de l'AOP « Salers ».</p>

<p>2021-CP104</p>	<p>AOP « Porc noir de Bigorre » et « Jambon noir de Bigorre » - Identification des parcours – Liste des parcours identifiés 2021-03 - Renouvellement des parcours identifiés ou modifiés en septembre 2016 (2016-09) - 6ème année</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier. Des explications sont demandées sur la nature du bilan qui sera effectué et des conclusions qui en seront tirées. Les éléments de la directive délimitation sont rappelés.</p> <p>Il est indiqué qu'il n'est pas prévu de remplacer M. Martin (décédé) dans la commission d'experts.</p> <p>Il est demandé s'il ne serait pas possible, afin que les bilans présentés soient davantage proches de la réalité des pratiques, que ceux-ci tiennent compte de l'utilisation effective des parcours (c'est-à-dire lorsque les opérateurs mettent effectivement des porcs).</p> <p>A l'unanimité, la commission permanente (14 votants) a approuvé la liste des parcours proposés à l'identification ainsi que les propositions de refus d'identification de 2 parcours.</p>
<p>2021-CP105</p>	<p>AOP « Kintoa » et « Jambon du Kintoa » - Identification des parcours – Liste des parcours identifiés - 6ème année</p> <p>Monsieur Oçafraïn est placé en salle d'attente virtuelle pendant la présentation, les débats et le vote.</p> <p>Après avoir pris connaissance du dossier, la commission permanente a approuvé à l'unanimité (15 votants) la liste des parcours proposés à l'identification.</p> <p>Elle souhaite que le bilan qui lui soit présenté intègre la réflexion sur une éventuelle évolution de la procédure.</p>
<p>2021-CP106</p>	<p>AOP « Cantal » / « Fourme de Cantal » - Demande de modification temporaire du cahier des charges liée aux mesures prises pour la lutte contre la propagation de la covid-19 - Avis sur la demande de modification temporaire du cahier des charges</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier. Elle est informée en séance des données complémentaires fournies par l'ODG vendredi 12 mars 2021.</p> <p>Plusieurs membres s'expriment en faveur de cette demande au regard de la déstabilisation du marché de la restauration hors domicile, très important pour cette AOP. Il est également souligné que la modification leur apparaît comme sans impact qualitatif, notamment du fait du gradage des meules réalisé par l'ODG. Par ailleurs, il est précisé qu'en termes de technologie de fabrication, la variation de certains paramètres dans des plages autorisées par le cahier des charges conduit à l'obtention de fromages n'ayant pas la même aptitude au vieillissement, ce qui complique les changements de gamme entre « jeune » et « entre-deux » notamment.</p> <p>D'autres considèrent que la modification temporaire entraîne un continuum dans les différentes durées d'affinage, là où précisément le cahier des charges en vigueur vise à définir 3 gammes distinctes et non chevauchantes.</p>

	<p>Le président du comité national rappelle qu'à de nombreuses reprises, la commission permanente et le comité national ont demandé à l'ODG d'engager une réflexion globale sur le contenu du cahier des charges et son évolution.</p> <p>La représentante de la DGPE partage les inquiétudes de la filière mais regrette que les données complémentaires demandées par les services de l'INAO soient parvenues si tardivement. Elle insiste sur la nécessité que les ODG fournissent les justificatifs dans des délais adaptés, afin que les demandes puissent être instruites convenablement.</p> <p>La commission permanente a approuvé (15 votants : 13 oui - 2 abstention) la modification temporaire qui prolonge la précédente demande accordée au titre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid19.</p>
<p>2021-CP107</p>	<p>AOP « Oignon doux des Cévennes » - Identification parcellaire pour la récolte 2021 - Rapport des experts et liste des parcelles identifiées</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier.</p> <p>A l'unanimité (16 votants), la commission permanente a approuvé la liste d'îlots proposés à l'identification ainsi que le refus d'identification d'un îlot.</p>